



Affil



Monsieur Patrick Septiers
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Le 11 mai 2020

Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine et Marne,

Les opérateurs réunis au sein de nos fédérations logent et accompagnent des personnes et des ménages parmi les plus fragiles sous des statuts d'occupation divers : locataires, résidents de logements-foyers - résidences sociales ou sous-locataires, en secteur conventionné ou non.

S'il encore est trop tôt pour réaliser un chiffrage, notamment en secteur conventionné où le quittancement se fait à terme échu, les premières remontées des personnes logées nous font craindre une hausse importante des impayés.

Le Collectif des Associations Unies (CAU) auquel appartiennent nos réseaux a demandé la création d'un fonds national d'aide à la quittance, doté au minimum de 200 millions d'euros, dans le cadre du prochain projet de loi de finances rectificative et cela afin d'éviter à des milliers de ménages de tomber dans la spirale de l'exclusion et aussi aux bailleurs privés ou sociaux de subir des impayés.

Le CAU, tout comme nos fédérations, souhaite que les Fonds de solidarité logement (FSL), se chargent de l'instruction des demandes d'aides liées à la crise, « à travers une procédure accélérée, simplifiée, souple, largement accessible et harmonisée sur le territoire national, pour répondre sans attendre aux difficultés de loyer des ménages affectés par la crise ». Pour que cela soit possible, il est nécessaire que le règlement intérieur du FSL de Seine et Marne prenne en compte les différents statuts d'occupants (résidents de résidences sociales, d'hôtels sociaux ou sous-locataires en intermédiation locative notamment) et n'exclue pas des demandes en raison de temps d'occupation trop courts.



Nous sollicitons votre intervention pour qu'aucune différence ne soit faite entre les locataires, les résidents ou les sous-locataires dans le traitement des demandes. Nous sollicitons également un renforcement des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Veillez croire, Monsieur le Président du Conseil départemental, en l'assurance de nos salutations respectueuses,

Bruno Morel
Président de l'Affil

Thierry Debrand,
Président de la Fapil

Arthur Anane,
Président de la FAS IDF

Bruno Cognat
Président Soliha IDF

Jean-Paul Vaillant
Président Unaf

Patrick Pannevel
Président Urhaj IDF

Copies : Madame Isabelle Rougier

Monsieur Denis Jullemier